

Barème Eco-participation 2024

Ce montant a été voté en Conseil d'Administration de PYRÉO en octobre 2023.

Il a été transmis pour avis auprès du ministère de l'environnement n'a pas fait l'objet de remarques.

Il a été validé lors de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024.

Eco-contribution par Fusée à Main (FAM)

2,63 €

/u HT

Eco-contribution par Fumigène (FUM)

4,73 €

/u HT

Eco-contribution par Fusée parachute (FUS)

4,18 €

/u HT